

Affiché le 21 mars 2014

Compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2014.

Présents : Noël Arrette Hourquet, Maité Afonso, Martial Duhau, Jean-Jacques Lafourcade, Bernard Merville, Héléne Marteuilh, Michel Pascal d'Audaux, René Poustis, Joseph Sarthou,

Début de la séance 20 h

Secrétaire de séance Héléne Marteuilh

- 1- Lecture du procès verbal de la réunion du 25 février 2014
- 2- Délibération acquisition du terrain assiette du chemin appartenant aux consorts Mélion :
Le conseil municipal avait mandaté un géomètre, car le chemin qui mène à la ferme n'est pas celui dessiné sur le cadastre. Il y a eu donc une renumérotation des parcelles en causes. Comme ces terres ont en location et bail, le notaire demande des preuves de propriétés, il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération. Il y a donc don à titre gratuit (échange) entre Maité Bellegarde et la commune, qui sera entériné par un acte administratif (14 ares). Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- 3- Electrification rurale programme FACE C 2014 :
Affaire 13EF043 : concerne l'enfouissement des lignes de basse et moyenne tension sur la commune de Montestrucq. Sont exposés les financements de ce projet : cout total de 119272.04 euros TTC (décomposés en 900 euros d'acte notariés, 10367 euros de maîtrise d'ouvrage, 4379 euros du SDEPA, 103736 euros de travaux). La participation communale sur fond libre se monte à 39850.04 euros de travaux et 4319 euros de frais de gestion. La CCLO prend une partie de ce financement et il reste à charge pour la commune la somme de 16340.87 euros. NB la participation de France Télécom sur cette portion des travaux n'est pas connue à ce jour et fera nécessité d'une nouvelle délibération. Ces travaux doivent avoir lieu dans le courant de l'année 2014. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- 4- Electrification rurale programme génie civil France Télécom :
Affaire N°14TE007 : pour un montant total des travaux d'enfouissement des lignes France télécom dans la rue du bourg de Montestrucq (conjointe aux travaux précédemment décrits) de 20626.73 euros qui se décomposent en 18067.21 euros de travaux, 1806.72 euros de maîtrise d'ouvrage et 752.80 euros de frais de gestion. Cette somme doit être prise en totalité en charge par la CCLO mais les paiements seront enregistrés et effectués par la commune d'où la nécessité d'une délibération, adoptée à l'unanimité.
- 5- Délibération à prendre dans le cadre de prêt de matériel pour les fêtes et cérémonies par la CCLO : autorisation est donnée au maire de signer une convention avec la CCLO pour pouvoir avoir ces prêts de matériels. Adoptée à l'unanimité.
- 6- Questions diverses :
 - a. Logements du presbytère à Montestrucq : les travaux ont un état d'avancement correct. Le « trait » sur le mur sera repris par l'entreprise Somac, le plombier a du refaire une zone en plafond non sécurisée, il ne sera pas installé de lave vaisselle mais seulement des plaques de cuisson, un four et une hotte d'aspiration.
 - b. Devis assainissement : étude et recommandations de Grechez sont exposées au conseil municipal. Sont envisagés un regroupement des sanitaires et eaux usées du logement de l'école, des sanitaires de l'école, des eaux usées de la cantine, des sanitaires publics installés au presbytère et enfin des eaux usées et des sanitaires des logements du presbytère. Est proposé l'installation d'un système Epurflow qui est une mini-centrale d'épuration. Montant estimé 20000 euros.
 - c. Départ de Violette Cordier locataire du logement de l'école à Montestrucq au 14 juin 2014. Recherche d'un nouveau locataire débutée.
- 7- Bureau des élections municipales pour le premier tour de scrutin :
Vérifications des documents nécessaires, enregistrement des assesseurs (Sylvie Dahetze, Loic Dahetze, Nathalie Sarthou pour Ozenx ; Pascal Chlébus, Laurent Frontère pour Montestrucq); désignation des présidents (Joseph Sarthou pour Ozenx ,

Affiché le 21 mars 2014

bureau 1 et Hélène Marteuilh pour Montestrucq , bureau 2) ; désignation des secrétaires (Noël Arette Hourquet pour Ozenx et Jean Jacques Lafourcade pour Montestrucq). Rappel est fait que l'APE est autorisée à faire une vente de gâteaux sous le préau pour Ozenx et dans le préau pour Montestrucq ce dimanche 23 mars de 9 h à 13 h)

Fin de la séance à 21h 50.

